

Vous êtes **médecin ou sage-femme** et vous souhaitez pouvoir proposer à votre patientèle **des consultations d'aide à l'arrêt du tabac au sein même de votre cabinet.**

L'association Tab'agir propose de vous former à la tabacologie avec des médecins tabacologues durant 1 jour ½, en alternant écoute active et ateliers pratico-pratiques.

Nos 2 médecins tabacologues et un psychologue spécialisé en thérapies comportementales et cognitives (TCC) vous apporteront toutes les connaissances nécessaires à la prise en soin de vos patients qui souhaitent arrêter de fumer (Selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé et avec les outils Santé Publique France).

**Indemnisation
de la formation
(350€ pour 1 j ½)**

**1 C. complémentaire
versée pour les 3
premières C.**

**Indemnisation
de la formation
continue**

Les + pour les professionnels

Adhésion à un réseau déjà constitué de + de 260 professionnels, pour accompagner le patient au plus proche de chez lui,

Disponibilité et écoute de Tab'agir (modalités et fonctionnement du réseau),

Orientation du patient vers les diététiciens(nes) et psychologues du réseau selon les besoins,

Conseils et appui en tabacologie du médecin coordonnateur de Tab'agir,

Réunions semestrielles (F.C) ou annuelles (Bgg) de formation continue et échange de pratiques,

Enregistrement des coordonnées du patient dans la base de données Tab'agir pour **suivi et évaluation** à 6 mois et 1 an, selon les **conformités RGPD**.

Les + pour les patients

Soutien pluridisciplinaire :

- **Conseils et accompagnement personnalisé** par un prescripteur proche de leur domicile,
- **Consultations gratuites** (prises en charge financièrement par Tab'agir) auprès d'un(e) **diététicien(ne)** et auprès d'un(e) **psychologue** formé(e) aux TCC (4 consultations de chaque),
- **Coaching téléphonique à un numéro unique : 03 86 52 33 12** s'ils en ressentent le besoin,

Suivi et évaluation du statut tabagique, par Tab'agir, à 6 mois et 1 an de leur première consultation.

En choisissant de participer à une formation Tab'agir, vous adhérez à l'association (12€/an) et vous vous engagez à devenir un professionnel « membre actif du réseau » en proposant et en effectuant des consultations de tabacologie auprès de vos patients et aux patients orientés par Tab'agir. Vous participez à lutter contre la première cause de mortalité évitable en France. Et vous permettez à vos patients d'être intégrés au sein du réseau Tab'agir afin qu'ils bénéficient ainsi d'un suivi pluridisciplinaire qui augmentera leurs chances d'arrêt définitif.

Prochaines dates :

BESANÇON → 19 et 20 mars 2020

NORD FRANCHE-COMTÉ → 2 et 3 avril 2020

CHALON S/SAÔNE → 1^{er} et 2 octobre 2020

(Lien vers le programme)

www.tabagir.fr www.facebook.com/tabagir

